



Compte rendu de la commission « Assainissement » du 23 octobre 2008

Le jeudi vingt trois octobre deux milles huit à seize heures, la commission « assainissement » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie dans les locaux du SIVHM à La Ferté Gaucher, sous la direction du président de la commission « assainissement » : M. Jean Georges DENIZOT.

Date de la convocation : 3 octobre 2008

Membre de la commission « Assainissement »	Présents	Excusés	Absents
M. DENIZOT Jean-Georges , Vice Président du SAGE, Président de la commission « assainissement », Maire de St Cyr sur Morin	X		
M. REVOILE Roger , Président du SAGE des Deux Morin	X		
Mme DE BELLEFON Monique et M GARNIER Patrice , Représentants de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne	X		
Mme LERMINIAUX Mathilde , Représentante de la MISE de Seine et Marne		X	
Mme PINON Marie-Pierre , Représentante de la Fédération de Pêche de Seine et Marne	X		
Mme ESCUYER Elisabeth , Représentante de l'association Seine et Marnaise pour la sauvegarde de la nature		X	
Mme LICKEL Marie Françoise Représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie direction Vallées de Marne	X		
Mme SIROT DEVINEAU Anne-Françoise , Représentante du Conseil Régional d'Ile de France		X	
Mme DERIVIERE Emilie , Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France		X	
M. CHOPIN Franck , Représentant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est Seine et Marne	X		
M. AUBIN Cédric , Représentant de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais		X	
M. SERENO Julien , Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Rivière Ile de France		X	
M. PINON GUERIN , Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Marne		X	
M. BARNAY Olivier , Représentant de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne			X
Mme DAVRON Christelle , Représentante de la communauté de communes de la Région de Vertus	X		
M. PERROT Pascal , Représentante de la communauté de communes de la Région de Vertus	X		
Mme JOLLY Elise , Représentante de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne	X		
M. BAHERS Jean Marie , Représentant du SATESE 77	X		

Ordre du jour :

1. Critique de la première version du rapport d'état des lieux
2. Faire le point sur les blocages

1. Critique de la première version du rapport d'état des lieux

Les remarques émises sont présentées ci-dessous sans ordre de priorité.

- Dans la partie concernant les SPANC, il serait préférable d'écrire « 57% des communes sont couvertes par un SPANC » plutôt que « 57% des communes ont créé un SPANC », du fait que certains SPANC ont été mis en place par les communautés de communes.
- Au niveau de la partie « impact de l'ANC », il faudrait essayer de mesurer l'impact réel de l'ANC en se tournant vers les mesures de qualité des cours d'eau, ainsi que vers les éventuelles analyses réalisées lors de la mise en place des schémas directeurs d'assainissement.
- Concernant le taux de non-conformité des dispositifs d'assainissement, il serait nécessaire d'avoir les données exactes et de se tourner vers les structures à maîtrise d'ouvrage ANC.
- La station d'épuration de Bergère les Vertus ne rejette pas dans le bassin des deux Morin.
- Il faut préciser que les stations d'épuration des campings sont considérées en tant qu'assainissement non collectif de plus de 1,2 DBO5.
- Bien que la méthodologie d'évaluation du fonctionnement des STEP, mise en place par le SATESE 77, ne puisse pas être appliquée aux STEP du département de la Marne, un autre système d'évaluation peut être mis en place via les données de l'AESN.
- Il a été fait remarquer que deux autres STEP sont en cours de construction : Chauffry et St Siméon.
- Il faut préciser que la conformité ou non-conformité des rejets de STEP est déterminé en fonction de l'arrêté préfectoral de chaque ouvrage ou du document ayant servi à l'élaboration de l'ouvrage (récépissé du conseil de l'hygiène) pour les stations ne possédant pas d'arrêté préfectoral propre.
- Le titre du graphique « devenir des boues d'épuration » est à modifier.
- La plate forme de compostage de Presle en Brie n'est pas encore en construction.
- La STEP de Vertus enfouit désormais ces boues.
- Au niveau de l'assainissement pluvial, il faut se pencher sur les prescriptions particulières des SDA.
- Les communes de Loisy en Brie et Coizard Joches ont engagé des travaux hydrauliques.
- Dans la partie « STEP industrielle », il faudra rajouter les stations effectuant un prétraitement de leurs effluents avant rejet dans le milieu ou dans le réseau d'assainissement domestique.
- Les épandages des boues industrielles sont à demander à la DRIRE ou la DDAF ou à la chambre d'agriculture.
- Dans le tableau des STEP industrielles il faut préciser qu'il s'agit des données 2006.
- Il serait intéressant d'avoir des données quantifiées concernant les rejets industriels et pas seulement les pourcentages d'épuration.
-

2. Les points de blocages

- Il y a très peu de données concernant les STEP industrielles et leur fonctionnement.
- Les DRIRE ne peuvent pas me fournir le nom des ICPE soumis à déclaration. La préfecture peut fournir ses informations. Il faut demander les ICPE soumis à déclaration avec contrôle.